

**Le :** 24 juillet 2019 à 15:06 (GMT +02:00)

**De :** "Robin Kerguillec

**À :** "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

**Objet :** participation à l'enquête publique concernant le projet de l'EARL KERMARIA

le 24 juillet 2019

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je vous prie de trouver mon avis à propos du projet d'élevage de volailles situé sur la Commune de LANGOELAN et porté par l'EARL KERMARIA. Projet, dont j'ai pu prendre connaissance dans le cadre de la réunion publique organisée à Langoêlan et qui me paraît dangereux pour l'environnement au moins pour les raisons suivantes :

Le bilan "carbone" présenté par le porteur de projet est très incomplet. En effet, il justifie d'une proximité entre le site de production des aliments avec le futur élevage pour prétendre à un bilan "carbone" raisonnable. Ce projet en réalité repose sur une logique dépendante de transports à très grande échelle : la provenance de la base protéinique (sojà) proviennent d'Amérique du sud, et les autres composants (blé, tournesol, ...) proviennent également de régions du globe choisies par le Groupe SANDERS en fonction des cours de ces matières.

La culture du soja est particulièrement productive en CO2. L'élevage des jeunes volailles produit également des gaz à effet de serre, avant livraison et l'incinération des animaux morts (équarissage) et l'abattage et la réfrigération des volailles avant leurs consommations ainsi que la production de la sciure utilisée en litière.

On ne peut raisonnablement prétendre que l'impact en terme de Gaz à effet de serre d'une telle installation corresponde à celui de 2 habitants.

De plus, aucune campagne de terrain n'a été effectuée pour connaître la faune et la flore en présence sur les lieux et aux alentours. Même si les haies sont conservées d'après le dossier, l'artificialisation de la zone, la pose d'un grillage (dont le périmètre n'est figuré sur aucune carte) et l'activité autour du site risque de perturber la faune.

Comme aucune étude n'a été faite sur la faune et la flore il est difficile de quantifier l'impact et les corridors utilisés ou nécessaires aux espèces présentes (mammifères dont chauves-souris, oiseaux, invertébrés...) Le hangar prévu à la construction est placé contre la limite parcellaire soit sur la bordure du talus, est-il certain que la haie va bien rester en place et qu'aucune coupe ne sera faite comme le dossier l'affirme ?

Ce dossier est on ne peut plus léger sur l'impact environnemental, un sujet dont on ne peut plus prétendre qu'il n'est pas essentiel.

En conséquence,

Je vous demande d'émettre un avis défavorable car ce projet est totalement irrecevable.

Je vous remercie de prendre en compte cet avis.

Cordialement,

Robin Kerguillec